

Communiqué de presse

Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes existent aussi en matière de santé et de conditions de travail

C'est le constat que fait le réseau Anact-Aract en entreprise. [L'analyse différenciée de la santé des femmes et des hommes au travail](#) montre que celle des femmes se dégrade davantage que celle des hommes. En cause, l'organisation du travail et les conditions de travail.

Le réseau Anact-Aract propose aux entreprises une approche organisationnelle de l'égalité qui prend en compte les différences de situations de travail et de vie des femmes et des hommes. En regardant précisément dans l'entreprise comment les postes se répartissent entre eux, les inégalités deviennent visibles : aux femmes, les postes souvent pénibles, répétitifs, émotionnellement exigeants, aux horaires atypiques et précaires. Mais aussi, le déficit de perspectives d'évolution qui génère de l'usure professionnelle. Elles sont également concernées par des difficultés d'articulation des temps, compte tenu de la charge des travaux domestiques et familiaux qui leur restent largement dévolus.

Agir pour la prévention des inégalités femmes/hommes

L'inégalité, que ce soit sur le plan de la rémunération, de la santé et de la carrière peut être traitée grâce à quatre questions.

- Comment arrive-t-on à cette répartition sexuée des emplois et des activités dans le travail : la mixité est-elle possible ?
- Comment les contraintes de temps de travail (horaires atypiques, temps partiels, articulation travail et hors travail) sont-elles ventilées entre femmes et hommes ?
- Comment les conditions de travail, à travers notamment l'exposition aux risques, aux pénibilités et aux violences sexistes, sont-elles rendues visibles ?
- Comment la question des parcours et des interruptions de carrière est-elle gérée pour les femmes et les hommes ?

En répondant à ces questions, l'entreprise peut progresser rapidement dans la prévention des inégalités et réussir à mettre à nu des points de blocage de son organisation.

Le plus souvent, les pouvoirs publics se saisissent de la question de l'égalité professionnelle sous l'angle de l'égalité d'accès à l'emploi et de la rémunération. Une prise de conscience se fait jour mais une condition de réussite demeure : la conviction pour les hommes qu'ils y gagneront aussi de meilleures conditions de travail. A cet effet, en 2014, le réseau Anact-Aract organise la 11^e Semaine pour la qualité de vie au travail du 16 au 20 juin sur le thème de la conciliation vie privée et vie professionnelle.

En savoir plus :

- Voir [l'infographie chiffres clés de la sinistralité au travail et la photographie statistique des accidents de travail, de trajet et des maladies professionnelles 2001-2012](#)
- [Travail & Changement 348 : les conditions de travail ont-elles un sexe \(N°2\) ?](#)

Contact Presse : Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), fondée en 1973 est un établissement public à caractère administratif. Conçue pour faire progresser les conditions de travail, elle contribue à la prévention des risques en agissant sur leurs facteurs organisationnels. Elle participe également à la réussite des dispositifs d'accès et de maintien des personnes dans un emploi de qualité et promeut la qualité de vie au travail. Avec les 26 Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), le réseau Anact-Aract est présent dans toute la France. Il propose des méthodes et des outils éprouvés, élaborés à partir de retours d'expérience de projets pilote en entreprise, permettant aux salariés et aux directions d'entreprises d'améliorer les conditions de travail.